



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS COURS DE VINCENNES 48 COURS DE VINCENNES 75012 PARIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M ANTHONY BRANCHE, gérant de la société SARL 58AU3 EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 58 RUE D AVRON 75020 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M ANTHONY BRANCHE 58 rue d'Avron 75020 Paris
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

« LU ET APPROUVÉ »

JST06





Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS COURS DE VINCENNES 48 COURS DE VINCENNES 75012 PARIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M ANTHONY BRANCHE, gérant de la société SARL 58AU3 EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 58 RUE D AVRON 75020 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M ANTHONY BRANCHE 58 rue d'Avron 75020 Paris
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

« LU ET APPROUVÉ »

JST06

CIC PARIS COURS DE VINCENNES
48 Cours de Vincennes
75012 PARIS
Tél. 01 53 35 43 70 (appel non surtaxé)
Fax 01 44 74 87 19





Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS COURS DE VINCENNES 48 COURS DE VINCENNES 75012 PARIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M ANTHONY BRANCHE, gérant de la société SARL 58AU3 EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 58 RUE D AVRON 75020 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M ANTHONY BRANCHE 58 rue d'Avron 75020 Paris
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

« LU ET APPROUVÉ »

JST06

CIC PARIS COURS DE VINCENNES
48 Cours de Vincennes
75012-PARIS
Tél. 01 53 35 43 70 (appel non surtaxé)
Fax 01 44 74 87 19

